



Dépôt de dossier **COMPLET*** : uniquement **SUR RDV**
/\ le demandeur est OBLIGATOIREMENT présent /

*** /\ Lors du rendez-vous de dépôt de dossier, il est OBLIGATOIRE de présenter un dossier COMPLET avec l'ensemble des pièces justificatives CONFORMES. Face à une augmentation des incivilités, tout dossier INCOMPLET sera REFUSÉ et le rendez-vous sera ANNULÉ**

Retrait des titres : uniquement **SUR RDV**

<https://rendezvousonline.fr>
ou <http://mairie.vouille86.fr>

	CNI	PASSEPORT
PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER		
1 ^{ère} demande ou renouvellement	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de demande CERFA 1^{ère} page entièrement complétée (à retirer en Mairie) OU pré-demande en ligne imprimée https://passeport.ants.gouv.fr - Passeport ou CNI en cours de validité ou Copie intégrale d'acte de naissance (1) - 1 photo identité récente et conforme (- 6 mois) <i>(la tête dégagée et droite, le regard droit devant et sans lunettes, la bouche fermée et sans sourire)</i> - 1 Justificatif de domicile (2) au nom du demandeur pour les majeurs (- 6 mois) 	<ul style="list-style-type: none"> - Timbre fiscal : (Achat : tabac presse ou https://timbres.impots.gouv.fr) 86 € => adulte 42 € => mineur => + 15 ans 17 € => mineur - 15 ans
CAS PARTICULIER - PIECES A AJOUTER AU DOSSIER		
Renouvellement	<p>/\ VERIFIER la date de validité : si la CNI est délivrée à partir du 2 janvier 2004 pour une personne majeure, elle est prolongée de 5 ans. Il est donc inutile de la renouveler sauf en cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> o déménagement, o changement d'état civil ou o voyage dans l'un des pays européens n'ayant pas signé la prolongation de la durée de validité. Il faut donc justifier la demande avec : <ul style="list-style-type: none"> - 1 justificatif de voyage (réservation ou attestation sur l'honneur précisant les dates et le lieu) - Ancienne CNI plastifiée - Copie intégrale d'acte de naissance (1) si CNI trop ancienne (échéance dépassée de 2 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ancien passeport
<p>(1) vérifier si la Mairie de naissance est concernée par COMEDEC https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation si c'est le cas, il n'y a pas besoin de la copie mais apporter le livret de famille</p> <p>(2) Exemple : Facture d'eau, d'électricité, de téléphone, la taxe d'habitation ou l'avis d'imposition</p>		

	CNI	PASSEPORT
Perte / Vol	- Déclaration de perte complétée Cerfa 14011*02 - Déclaration de vol par la gendarmerie - Timbre fiscal 25 € : (Achat : tabac presse ou https://timbres.impots.gouv.fr)	
Mineurs	- CNI de l'autorité parentale (personne accompagnante) - <u>1</u> Justificatif de domicile (2) au nom de la personne accompagnante	
Garde partagée - pour faire apparaître 2 adresses	- Attestation des parents mentionnant à l'amiable sans jugement la garde qui résulte d'un commun accord OU Jugement de divorce mentionnant le rythme de la garde - <u>1</u> Justificatif de domicile des 2 parents (2) - <u>1</u> Photocopie CNI R/V en cours de validité des 2 parents	
Majeur hébergé	- <u>1</u> Justificatif de domicile (2) au nom de l'hébergeur - <u>1</u> Photocopie CNI R/V en cours de validité de l'hébergeur - attestation sur l'honneur rédigée par l'hébergeur précisant l'hébergement depuis plus de 6 mois	
Mariage	- Copie de l'acte de mariage de -3 mois	
Divorce	- Jugement de divorce	
Etranger	- Copie de l'acte de naissance en provenance de Nantes (1) - Certificat de naturalisation en provenance de Nantes (1)	
(1) SEULEMENT pour une 1ère demande, le service central d'état civil (SCEC) de Nantes est concernée par COMEDEC https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation mais apporter le livret de famille (2) Exemple : Facture d'eau, d'électricité, de téléphone, la taxe d'habitation ou l'avis d'imposition		
INFORMATIONS A SAVOIR		
Retrait	Délai : 3 mois suivant sa mise à disposition. Passé ce délai, le <u>titre est détruit</u>	
!/ SUR RDV !/	- Majeur : OBLIGATOIREMENT par le demandeur - Mineur : par l'autorité parentale (présence du mineur non obligatoire)	- Majeur : OBLIGATOIREMENT par le demandeur - Mineur : par l'autorité parentale (présence du mineur OBLIGATOIRE à partir de 12 ans)
Durée validité	- Majeur : 15 ans - Mineur : 10 ans	- Majeur : 10 ans - Mineur : 5 ans
Empreinte	- Prise d'empreinte au dépôt du dossier à partir de 12 ans - <u>Pas</u> de prise d'empreinte au retrait	- Prise d'empreinte au dépôt du dossier à partir de 12 ans - Prise d'empreinte au retrait à partir de 12 ans